

COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal – Lundi 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur, dûment convoqué par son Président, **Monsieur Christophe Buisson**, le deux septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville.

Nombre de membres en exercice : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents à la séance : 13

Nombre de votants : 13

Étaient présents :

Élus communautaires (8)

Christophe BUISSON, Président du Comité de Direction ; **Joël COLSON**, Vice-président du Comité de Direction ; **Marie-France CHÂRON** ; **Catherine FLEURY** ; **Alain GESBERT** ; **Allain GUESDON** ; **Céline LANGLADE** ; **Caroline THÉVENIN**

Socioprofessionnels (5)

Claire FERREUX, représentante des ateliers d'artistes ; **Véronique GESLIN**, représentante des hébergements locatifs ; **Maud LECARPENTIER**, représentante des producteurs ; **Sébastien MARTINOT**, représentant du Cercle Nautique Honfleurais, **Claude TAILLIS**, représentant suppléant de la Société du Vieux Honfleur

Étaient excusés :

Martine HOUSSAYE ; **Michèle LEVILLAIN** ; **Patricia SAUSSEAU** ; élues communautaires ; **Chantal BOUET** et **Régine BULTEY**, représentantes des hébergements ruraux ; **Alexandra DESPAUX**, représentante de l'hôtellerie-restauration (GNI) ; **Laurent LAEMLÉ** et **David LEGROS**, représentants de Haropa - Port de Rouen ; **Pascal LELIÈVRE**, représentant titulaire de la Société du Vieux Honfleur ; **Nathalie** et **Sophie LEVILLAIN**, représentantes des hébergements de plein-air ; **Nicolas WAPLER**, représentant de l'Association des Amis de l'Ancienne Abbaye de Grestain ; **Corinne WORTMANN**, représentante du Village de Marques

Étaient absent :

Michel BAILLEUIL ; **Daniel GUIRAUD**, élus communautaires

Voix consultatives :

Jérôme RADANOVIC, Directeur Général de l'Office de Tourisme ; **Pauline ROGER**, Adjointe de Direction de l'Office de Tourisme

Secrétaire de séance :

Jérôme RADANOVIC, Directeur Général de l'Office de Tourisme

Christophe Buisson souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Direction pour cette réunion.

A. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 juin 2024

Christophe Buisson propose aux membres du Comité de Direction présents d'approuver le procès-verbal de la réunion du 13/06/2024 qui leur a été envoyé par voie dématérialisée le 14/06/2024.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :
- le **procès-verbal de la réunion du 13 juin 2024**

B. Etat des comptes au 31 août 2024

Une copie du document projeté et présenté à l'assemblée a été envoyée aux membres par voie dématérialisée en amont de la séance.

Christophe Buisson annonce que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 859 849,59 € contre 877 323,02 € au 31/08/2023.

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- **604 - Prestations de services** : Hausse de 4 000 € liée au recours à des prestataires de plus en plus nombreux et qualitatifs dans le cadre de la montée en puissance des événements organisés par l'Office de Tourisme. Rien que pour Bords de Seine en Folie, les Rendez-Vous des Savoir-Faire, le Color Festival et le Pique-Nique Musical, les dépenses s'élèvent à près de 60 000 €, contre 43 000 € en 2023.
Lors des Rendez-Vous des Savoir-Faire à Beuzeville, 5 000 € ont été consacrés aux artisans et aux démonstrations. Les animations familiales gratuites proposées lors du Color Festival ont représenté un coût de plus de 10 000 €. Pour assurer la sécurité des participants, la Sécurité Civile est régulièrement positionnée, pour un coût moyen de 500 € par événement.
Enfin, afin de soulager l'équipe Événementiel, une société nationale spécialisée dans la logistique a été trouvée et est intervenue pour la première fois lors des Médiévales de Grestain.
- **605 - Matériel et petit équipement** : Hausse de 1 800 € notamment liée aux achats de produits pour les événements organisés par l'Office de Tourisme (dont notamment 600 € d'équipement de protection pour les salariés), tels que du matériel électrique ou encore le renouvellement de certains écrans d'ordinateur.
- **6068 - Autres matières et fournitures** : Hausse de 2 000 € notamment liée aux achats de produits pour les événements, animations et visites guidées organisés par l'Office de Tourisme. Sur les événements organisés jusqu'au 31 août 2024, ces dépenses s'élèvent à 6 800 €, contre 3 600 € en 2023.
On retrouve ici des dépenses très diverses, allant de la poudre utilisée lors du Color Festival, en passant par des bouteilles de gaz utilisées par les artisans lors des Rendez-Vous des Savoir-Faire ou des éléments de décoration pour le Pique-Nique Musical.
- **607 - Achats de marchandises** : Baisse de près de 16 000 €. En 2023 ce poste avait augmenté en raison d'un renouvellement du stock. Ce stock est aujourd'hui encore utilisé.
- **6135 - Locations mobilières** : Hausse de 5 000 € notamment liée à la location de plus en plus de matériel (groupes électrogènes, blocs toilettes...) dans le cadre de la montée en puissance des événements organisés par l'Office de Tourisme.
- **6231 - Annonces et insertions** : Hausse de 5 000 € liée à deux actions de promotion des événements organisés par l'Office de Tourisme (Bords de Seine en Folie et les Rendez-vous des Savoir-Faire) sur des sacs à pains distribués dans les boulangeries du territoire. Le but étant de promouvoir ces événements auprès de la population locale sur un canal autre que le digital, en plus des traditionnelles informations dans la presse locale. Une insertion a également été prise dans le magazine de référence de la presse spécialisée du secteur de la Croisière avant le salon international qui se tient chaque année au printemps.
- **6236 - Catalogues et imprimés** : Baisse de près de 28 000 €. En 2023 ce poste avait augmenté en raison de la réimpression de certaines éditions de l'Office de Tourisme. Le stock de 2023 sur les éditions non datées a été réutilisé en 2024.
- **6257 - Réceptions** : Hausse de 4 000 € notamment liée, encore une fois, au recours plus régulier à des prestataires spécialisés dans le cadre des animations organisées par l'Office de Tourisme. Certains prestataires basés hors de Normandie facturent des frais d'hébergement et de repas. Sur les événements organisés jusqu'au 31 août 2024, ces dépenses s'élèvent à près de 4 000 €, contre 1 000 € en 2023.
Après une année 2023 principalement consacrée à la refonte du site internet, les accueils de journalistes ont repris en 2024. 12 accueils ont été réalisés, principalement pour des journalistes étrangers (Autriche, Allemagne, Etats-Unis, Canada, Japon et Corée).
- **Chapitre 12 - Charges de personnel** : Les dépenses sont légèrement inférieures au prévisionnel, avec 50 % du budget atteint au 31/08/2024.
- **6743 - Subventions associations touristiques et culturelles** : Hausse de 6 000 € conformément à la volonté de davantage soutenir ces associations du territoire.

- 67431 - *Subventions promotion touristique des communes* : Hausse de 2 000 € conformément à la volonté de davantage mettre en valeur le patrimoine des communes du territoire. Cette dépense concerne ici le sentier d'interprétation financé sur la commune de Conteville.

Les recettes de fonctionnement – hors affectation du résultat sur exercice antérieur – s'élèvent à 681 188,11 € contre 1 039 233,30 € au 31/08/2023.

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- 70692 - *Visites du patrimoine* : Baisse de 20 000 € notamment liée à la forte baisse de l'activité du service Groupes cet été. Les croisières sur la Seine étant interdite pendant la durée des jeux olympiques, toutes les visites habituellement réservées par ces compagnies ont été annulées. A cela s'ajoute les problématiques économiques pour les groupes, notamment le coût du transport en autocar. L'augmentation des recettes tirées de la vente de visites à la clientèle individuelle ne permet pas de compenser la baisse de l'activité pour les groupes.
- 70697 - *Recettes commercialisation* : Hausse de 5 500 € de la vente de séjour packagés à destination de la clientèle de groupes.
- 707 - *Vente de marchandises* : Baisse de 9 000 €. Les ventes à la boutique du terminal croisière se maintiennent. En revanche on peut s'interroger sur l'impact du réaménagement de la boutique sur le chiffre d'affaires. La boutique a été placée dans un espace dédié mais moins visible à la suite des nombreuses remarques négatives de la part de visiteurs qui trouvaient que l'espace était davantage dédié à la vente qu'à l'information. Le contexte économique peut aussi expliquer cette baisse, la vente d'articles peu cher (sacs cabas, médailles...) ayant progressé.
- 753 - *Reversement de Taxe de Séjour* : Baisse de 315 000 € principalement à un décalage au niveau des écritures comptables. Un versement de 177 000 € a été mandaté le 03/09/2024 et un versement de 307 000 € est en cours de mandatement. Les recettes suivent donc un rythme à peu près similaire à celles de 2023.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 12 389,22 € contre 14 686,55 € au 31/08/2023.

Les principales évolutions des dépenses d'investissement sont les suivantes :

- 2181 - *Agencements divers* : Hausse de 5 800 € liée à la réalisation de 4 panneaux du Circuit du Patrimoine sur la commune de Quetteville.
- 2184 - *Mobilier* : Baisse de 4 000 € puisque la somme affichée en 2023 était liée à l'achat de nouveau mobilier pour un montant de 3 000 € afin de réaménager le bureau dont dispose l'Office de Tourisme au siège de la Communauté de Communes.

C. Admissions en non-valeur

Une copie du document projeté et présenté à l'assemblée a été envoyée aux membres par voie dématérialisée en amont de la séance.

Christophe Buisson explique que le 04/07/2024, le Trésor Public a fait savoir que des titres de recettes sur diverses créances émis par l'Office de Tourisme n'ont pu être recouvrés par le Trésorier.

À la demande du Trésor Public, et après vérification que toutes les diligences nécessaires avaient bien été effectuées par ses services et après le constat que ces créances sont désormais irrécouvrables, il convient aujourd'hui de les admettre en non-valeur.

Le montant des recettes irrécouvrables qui sera imputé sur le compte 6541 - *Créances admises en non-valeur* sur l'exercice 2024 s'élève à 226 € et concerne notamment une facture de visites guidées de groupes datant de 2021 et une facture pour une insertion dans les éditions de l'Office de Tourisme de 2023.

Il est rappelé que 5 000 € ont été provisionnés sur ce compte. En 2023 le montant de cette dépense s'élevait à 625,14 €.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :

- l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables pour un montant de 226 € sur le compte 6541 - Créances admises en non-valeur

D. Tarifs des insertions publicitaires dans les éditions 2025 de l'Office de Tourisme

Une copie du document projeté et présenté à l'assemblée a été envoyée aux membres par voie dématérialisée en amont de la séance.

Jérôme Radanovic rappelle que les tarifs des insertions avaient été simplifiés en 2022 et n'ont pas connu d'augmentation pour les éditions 2022, 2023 et 2024.

Il est proposé de maintenir ces tarifs en l'état pour les éditions de 2025 – dont le démarchage commencera en octobre – à l'exception des plans de ville.

La consultation en ligne prenant de plus en plus d'ampleur, il semble pertinent et cohérent que chaque partenaire figurant sur les éditions papier soit automatiquement présent sur le site internet, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Jusqu'à présent, deux tarifs sont proposés : 50 € TTC pour figurer uniquement sur le plan de ville ou 100 € TTC pour figurer sur le plan de ville et sur le site internet. Il est donc proposé un tarif unique de 100 € TTC qui permettra au partenaire de figurer sur le plan de Honfleur ou sur le plan de Beuzeville et sur le site internet.

Proposer un tarif unique de 50 € TTC entraînerait une perte de recette de 2 340 €.

Il est également proposé de majorer le tarif des prestataires situés hors du territoire de la CCPHB de 50%, contre 30 % aujourd'hui.

La tarif pour figurer uniquement sur le site internet reste à 150 € TTC.

En revanche la majoration pour les prestataires situés hors du territoire de la CCPHB passerait elle aussi à 50 %, contre 30 % aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction approuve à l'unanimité et à main levée :
- les tarifs des insertions publicitaires dans les éditions 2025 de l'Office de Tourisme

E. Personnel

Modification du Tableau des Effectifs

Une copie du document projeté et présenté à l'assemblée a été envoyée aux membres par voie dématérialisée en amont de la séance.

Il est envisagé d'ouvrir un poste d'Animateur Réseau en CDD de 8 mois. Ce type de poste est aujourd'hui devenu un enjeu majeur puisque le nouveau référentiel Qualité – sur lequel l'Office de Tourisme sera audité en décembre 2024 – accorde une part extrêmement importante à l'accompagnement des partenaires, ce qui n'est pas suffisamment fait par l'Office de Tourisme aujourd'hui.

La mise en route du plan d'actions de la stratégie Tourisme nécessite également un appui auprès des socioprofessionnels.

Mouvements de personnel

Jérôme Radanovic annonce que Baptiste Gosselin – en alternance au service Accueil depuis octobre 2022 – a terminé son contrat le 30 août 2024. Il a obtenu son BTS en juin 2024 et est parti s'installer dans la Manche.

En décembre 2024, il sera proposé de conserver ce poste en alternance dans le Tableau des Effectifs 2025 pour un poste au service Communication à la rentrée de septembre 2025.

Nicolas Devaux – Conseiller en Séjour au Bureau d'Accueil de Honfleur – a débuté sa formation professionnelle en vue de devenir carrossier le 13/09/2024. Il sera donc absent jusqu'au 25/05/2025, dans le cadre d'un Congé de Formation Professionnelle. Son salaire restera versé par l'Office de Tourisme mais sera remboursé par l'organisme de formation.

Marie Delamare – Chargée de Communication et Conseillère en Séjour au Bureau d'Accueil de Beuzeville – est arrêtée depuis le 23 août pour sa grossesse. Son retour est prévu le 6 janvier 2025.

C'est Lucile Lefèvre – actuellement saisonnière au Bureau d'Accueil de Beuzeville et qui donne entière satisfaction – qui la remplacera sur ses missions d'accueil ainsi que sur une partie de ses missions liées à la communication digitale.

Lucile Lefèvre signera donc un CDD de remplacement à la suite de son contrat saisonnier, jusqu'au retour de Marie Delamare.

Mathilde Hochin – Chargée d'Événementiel et Chargée des Éditions – est également enceinte et devrait être arrêtée au tout début du mois de décembre jusqu'au mois d'avril 2025.

Ses missions liées à l'événementiel – principalement la préparation des événements 2025 – seront assurées par Bénédicte Jouatel et Clémentine Lenormand. La mise à jour des éditions 2025 sera assurée par Jérôme Radanovic, à l'exception du Magazine, dont le renouvellement s'impose puisque cela fait déjà trois ans que le contenu est identique, qui sera externalisé.

Après en avoir délibéré, le Comité de Direction à l'unanimité et à main levée :

- approuve la modification du Tableau des Effectifs 2024
- approuve le recrutement immédiat d'un Animateur Réseau en CDD jusqu'au 31/05/2025
- approuve le remplacement de Marie Delamare durant son congé de maternité
- autorise Jérôme Radanovic à signer les contrats de travail et les fiches de poste des différents salariés concernés

F. Questions diverses

Marché public des éditions 2025-2026 de l'Office de Tourisme

Jérôme Radanovic annonce que l'impression des éditions annuelles de 2025 et 2026 de l'Office de Tourisme fait l'objet d'un appel à concurrence depuis le 10/09/2024 selon une procédure adaptée, comme par le passé.

Le marché sera conclu pour deux années, comme le précédent. En effet, devant la fluctuation du prix des matières premières, il est très difficile pour les imprimeurs d'assurer une projection du plus long terme.

Les candidatures sont attendues pour le 11/10/2024. La Commission d'Appel d'Offres – doit être composée de la Direction en tant que représentant de l'acheteur public, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants – sera alors conviée courant octobre à une réunion en vue d'analyser les offres et opérer le choix de l'imprimeur.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

Membres titulaires : Christophe Buisson, Joël Colson, Marie-France Châron, Catherine Fleury et Laurent Laemlé

Membres suppléants : Michel Bailleul, Claire Ferreux, Martine Houssaye, Sébastien Martinot et Pascal Lelièvre

Les membres de la CAO seront conviés à une réunion après le 11/10/2024 afin d'analyser les offres reçues et choisir l'imprimeur.

Bilan de la saison estivale 2024

Jérôme Radanovic présente les grands chiffres de l'enquête de conjoncture réalisée au début du mois de septembre auprès des partenaires de l'Office de Tourisme et portant sur leur activité au cours des deux mois d'été.

Application Randojeu

Jérôme Radanovic explique que depuis 2014, l'Office de Tourisme proposait la location de tablettes sur lesquelles était installé un jeu de piste. Le coût de la location était de 5 € par tablette mais la vente et la gestion de ce produit ont toujours été assez lourdes (contrat de location, caution, gestion d'une petite flotte de tablettes, suivi des sinistres...).

Depuis la mise en place de ce produit, les technologies et les habitudes de consommations ont également évolué et la vente de ce produit était en baisse constante, jusqu'à ne plus représenter que 260 € de chiffres d'affaires en 2023. Les retours des utilisateurs devenaient également de plus en plus mitigés car ils étaient régulièrement confrontés à des bugs, puisque l'éditeur n'assurait même plus de support.

En février 2024, l'éditeur a proposé de passer sur leur nouvelle formule, qui se présente cette fois sous la forme d'une plateforme sur laquelle il est désormais possible de créer et d'administrer autant de parcours que souhaité. Depuis la mise en place en juin 2024, 6 jeux sont disponibles en français et en anglais. D'autres parcours sont prévus, dont un sur tout le territoire.

Cette première année est facturée 540 €. Une évaluation sera réalisée en juin 2025 avant de pérenniser cette offre puisque le tarif passera alors à 2 490 €.

Point sur l'installation des panneaux du Circuit du Patrimoine

Jérôme Radanovic annonce que le 11 juillet 2024, trois panneaux du Circuit du Patrimoine ont été installés sur la commune de Quetteville. Ces panneaux concernent l'église, la gare et la fontaine de la commune. Le quatrième panneau consacré au tunnel a également été livré mais il sera installé ultérieurement pour éviter qu'il ne soit endommagé lors des travaux du pont. Le coût de l'opération s'élève à 5 815 €, intégralement pris en charge par l'Office de Tourisme.

En début d'année 2024, deux panneaux concernant la caserne des pompiers et la Croix Brière avaient également été livrés à la commune de Beuzeville afin de compléter le circuit, qui compte désormais neuf panneaux. Le coût de l'opération s'élève à 2 770 €, intégralement financé par l'Office de Tourisme.

Une rubrique "Circuit du Patrimoine" est en cours d'alimentation sur le site internet. Et c'est sur cette page que renvoient les QR code présents sur les nouveaux panneaux.

Il est rappelé que l'Office de Tourisme dispose d'une enveloppe dans son budget annuel dédié à l'installation de ces panneaux dans toutes les communes du territoire. Les textes et les visuels doivent nous être fournis par la commune. L'Office de Tourisme se charge de la traduction et de la fabrication. La conception, la fabrication et la livraison sont intégralement financés par l'Office de Tourisme. Seule l'installation sur son territoire reste à la charge de la commune.

G. Lecture des décisions de la Direction

Tarifs des visites de groupes 2025

Afin de pallier le manque de guides et la concurrence d'autres opérateurs, l'Office de Tourisme a pris acte de l'augmentation de 10 € par heure de travail des reversements demandée par les guides indépendants à compter de 2025. Cet effort était indispensable pour maintenir nos collaborations actuelles. Depuis, de nouveaux guides se sont d'ailleurs manifestés pour faire part de leur souhait de retravailler avec l'Office de Tourisme.

Pour le client, cette proposition tarifaire représente une hausse comprise entre 10 et 30 € par groupe de 30 personnes, soit une hausse comprise en 30 centimes et 1 € par personne.

Toutefois, les tarifs de certaines visites telles que les visites adaptées aux personnes en situation de handicap n'ont pas augmenté. D'autres, telles que le jeu-visite en anglais, ont même vu leur tarif diminuer.

Et pour éviter de faire figurer des tableaux de prix trop complexes dans la brochure, seuls les tarifs de base seront désormais indiqués. Les majorations pour les visites nocturnes, les visites les dimanches et les jours fériés seront exprimées sous forme de pourcentage (25 % pour les nocturnes et les dimanche et 50 % pour les jours fériés), comme le font déjà les Offices de Tourisme du Havre, de Rouen ou de Fécamp.

Tarifs des séjours packagés de groupes 2025

Conformément aux orientations validées lors de la réunion du 13/06/2024, le nombre de séjours "clé en main" a été réduit de 9 à 4. Le service Commercialisation proposera en parallèle la construction de séjours "sur mesure".

Les autres mesures de simplification (prépaiement remplacé par un acompte de 30 % à la réservation, modification de l'effectif jusqu'à 3 jours avant le séjour contre 10 jours auparavant) ont été accueillies favorablement par les partenaires de l'Office de Tourisme. Tous ont reconduit leur participation, mais certains – et notamment les restaurateurs – ont appliqué une augmentation de tarif pour 2025. Cela a entraîné une augmentation du prix de vente des 4 séjours "clé en main".

Boutique

- 2 nouveaux calvados et 1 pommeau ont été mis en vente à la boutique de l'Office de Tourisme aux prix respectifs de 17,50 €, 18,90 € et 17,50 €.
- 1 pin's Terre d'Estuaire a été mis en vente à la boutique de l'Office de Tourisme au prix de 3,50 €.
- 3 lots comprenant un carnet et un crayon ont été mis en vente à la boutique de l'Office de Tourisme au prix de 8,20 €.
- Le prix de vente des sacs en toile de jute a été baissé de 50 % en passe à 2,95 € afin de liquider le stock restant datant de 2016.
- La marge des jeux et livres édités par la société Orep est réduite à la suite de l'augmentation du prix d'achat (+ 2 € pour les livres et + 3,31 € pour les jeux). Les prix de vente étant imprimés sur les produits par le fournisseur, il n'est pas possible de les augmenter en conséquence.

Gratuités

- 3 bouteilles de calvados offertes aux commandants des paquebots Seven Seas Mariner, Seven Seas Splendor et Azamara Onward pour leurs premières escales à Honfleur les 06/07, 10/08 et 07/09 2024.
- 4 boîtes de caramels de 45 grammes offertes à des journalistes australiens reçus en tournage à Honfleur le 24/07/2024 pour une valeur de 16,80 € TTC.
- Une visite guidée de l'église Sainte-Catherine offerte aux équipes de la DRAC en séminaire à Honfleur le 12/09/2024, en lien avec la directrice des musées de Honfleur.
- 5 sacs cabas offerts à l'association Voci Harmonie pour l'achat de 25 sacs distribués lors de leur concert à Honfleur le 24/08/2024 pour une valeur de 14,75 € TTC.
- 2 places offertes à Elise Boivin pour une visite guidée des vieux quartiers de Honfleur dans le cadre d'un concours sur Instagram valables jusqu'au 28/08/2025.
- 5 paniers comprenant 1 sac cabas, 1 boîte de biscuits, 1 boîte de caramels et 1 mignonette de calvados offerts à une délégation de l'Office de Tourisme de l'Ouest de l'île de la Réunion dans le cadre d'une visite de formation. Ils sont venus en Normandie pour prendre des idées de pratiques sur l'accueil et la gestion des flux.
- 1 peluche, 1 jeu de société et une enveloppe de jeu Flibusterie offerts comme lots dans le cadre du concours de déguisements organisé à la Cidrerie le 23/10/2024, pour une valeur de 39,80 €.

Compte-rendu spécial pour des signatures supérieures à la délégation du Directeur

- Un bon de commande d'une valeur de 7 000 € a été signé le 05/07/2024 avec la société Adventure Line Productions pour la participation de la ville de Honfleur à la prochaine saison de l'émission La Carte aux Trésors, aux côtés des villes de Lisieux et Cabourg. La Ville de Honfleur et l'Office de Tourisme finance chacun 50 % de montant facturé à chaque ville, à savoir 14 000 €.

Conventions de billetterie

Des conventions de billetterie ont été signées avec les prestataires suivants :

PRESTATAIRE	TAUX DE COMMISSION	DATE DE SIGNATURE
La Mora (avenant 1)	2 %	18/07/2024
Château de Crèvecœur-en-Auge (avenant 1)	5 %	18/07/2024
La Compagnie le Fil de la Plume (avenant 1)	2 %	18/07/2024
ADAC 27 - Festival Zanzib'Art	2 %	19/07/2024
Cœur de Ruches	5 %	02/08/2024
Trott-Normandie	5 %	13/08/2024

Le Comité de Direction prend acte des décisions prises par la Direction.

Christophe Buisson remercie les membres du Comité de Direction et clôt la séance à 19h20.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DE HONFLEUR
 Quai Lepailmier - BP 20070
 14602 HONFLEUR Cedex
 Tél. : 02 31 89 23 30 / Fax : 02 31 89 31 82
 www.ot-honfleur.fr - contact@ot-honfleur.fr
 N°SIRET 146 689 467 00017

Fait à Honfleur, le lundi 23 septembre 2024
 Christophe BUISSON

Président de l'Office de Tourisme Communautaire de Honfleur